

EXTENSION DE L'ECOLE DES TAMARINS A SAINTE-CLOTILDE

- * APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE
- * AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE D'ETUDES
- * AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de répondre aux besoins de la population implantée dans le secteur, et afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de l'Ecole des Tamarins à Sainte-Clotilde, la Municipalité a programmé l'extension de ces locaux.

Le programme consiste à créer quatre classes maternelles et six classes primaires supplémentaires.

Le projet, qui a été confié à l'Architecte Vincent ETAVE, prévoit la restauration de l'existant, en modifiant l'affectation de certains locaux, et la construction d'un nouveau bâtiment.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 8 000 000 F (travaux, études et provision pour révisions de prix).

Le montant total de la subvention de l'Education Nationale est de 2 129 080 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme de cette opération ;
- de m'autoriser :
- * à passer un marché négocié de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 417 906,02 F hors taxes avec le Groupement Vincent ETAVE (Architecte) et S.E.T.-O.I. (Bureau d'Etudes) ;
- * à solliciter les subventions ;
- * après établissement du Dossier de Consultation des Entreprises, à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et, en cas de résultat infructueux, à passer des marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Ecoles

La Commission pose le problème de l'accessibilité à cette école et des conditions de sécurité à son abord.

Elle estime que ces problèmes devraient être étudiés et pensés dès la mise en route des projets de construction, car le rattrapage après coup s'avère difficile.

La Commission émet un avis favorable.

Commission Travaux et Appels d'Offres et Commission Finances

Elles émettent également un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOÛT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

